MISSION 6E · EMC · INSTITUTIONS · P3

Qu’est-ce que le rectorat ? en CM2 : leçon, exercices et évaluation

Mission 6e

CM2 | Difficulté ★★★ | 30 min | Objectif : Qu'est-ce que le rectorat ? | Fiche complète + corrigé

Compétence visée (programme) : Qu'est-ce que le rectorat ?

Nova te résume l'essentiel

- Nova te l'explique : le rectorat est un service de l'Éducation nationale qui organise l'école dans une académie.
- Le recteur ou la rectrice dirige l'académie et représente le ministre de l'Éducation nationale sur ce territoire.
- Le rectorat ne gère pas seul ta classe : il travaille avec d'autres services, les écoles et les communes.

La leçon

Un rectorat, c’est quoi ?

Le rectorat est un service public de l'Éducation nationale. Il participe à l'organisation de l'enseignement sur un grand territoire appelé une académie. Son travail consiste à faire appliquer les décisions prises pour l'école et à veiller au bon fonctionnement des établissements scolaires. Il ne s'agit pas d'une école où les élèves viennent chaque jour apprendre, mais d'une administration où travaillent des personnes chargées de préparer, d'organiser et d'accompagner l'enseignement. Quand tu entends parler du rectorat, pense donc à une équipe qui aide l'école à fonctionner dans toute une académie. Nova te donne une image : si l'école était un grand réseau, le rectorat serait l'un des centres qui permettent à ce réseau de rester organisé.

Les mots importants à retenir

Éducation nationale : service public qui organise l'enseignement en France. Académie : territoire de l'Éducation nationale, regroupant un ou plusieurs départements. Rectorat : administration qui agit à l'échelle d'une académie. Recteur ou rectrice : personne qui dirige l'académie.

Pourquoi l’école a-t-elle besoin d’une organisation ?

Des écoles accueillent des élèves dans de nombreuses communes. Elles ont besoin d'enseignants, de locaux adaptés, de matériel, de règles communes et de personnes pour répondre aux difficultés. Pour que tous les élèves aient accès à l'instruction, l'école publique doit être organisée. L'État fixe de grandes règles nationales : ce que les élèves doivent apprendre, les diplômes, les programmes ou encore les principes de l'école publique. Ensuite, ces règles doivent être mises en œuvre sur les territoires. C'est là que les académies et les rectorats interviennent. Ils adaptent l'organisation aux besoins locaux tout en respectant les règles nationales. Par exemple, ils peuvent participer à la préparation de la rentrée, accompagner les personnels ou suivre l'ouverture et l'organisation de structures scolaires. Le rectorat ne décide donc pas tout seul de chaque détail de ta journée : il travaille dans un cadre fixé par l'État.

Ce que le rectorat peut faire

- Participer à l'organisation de la rentrée scolaire dans l'académie.
- Gérer et accompagner des personnels de l'Éducation nationale.

- Veiller à l'application des règles et des programmes nationaux.
- Organiser certains examens et diplômes, surtout pour les élèves plus âgés.
- Travailler avec d'autres services de l'État, les collectivités territoriales et les établissements scolaires.
- Répondre à des situations qui concernent l'organisation de l'enseignement dans l'académie.

Qui dirige le rectorat ?

À la tête d'une académie se trouve le recteur ou la rectrice. Cette personne représente le ministre de l'Éducation nationale dans l'académie. Elle veille à ce que les décisions nationales soient appliquées sur le territoire de l'académie. Le recteur ou la rectrice ne travaille pas seul : de nombreuses personnes exercent au rectorat et dans les services de l'Éducation nationale. Chacune a des missions précises. Certaines s'occupent des personnels, d'autres de l'organisation scolaire, de la formation ou des examens. Retrouve bien le sens des mots : le rectorat est le service et le lieu de travail ; le recteur ou la rectrice est la personne qui dirige l'académie. Ce ne sont donc pas deux mots synonymes.

Ne confonds pas les différents acteurs

Acteur ou lieu	Rôle principal	Exemple de ce qu'il fait
Le ministère de l'Éducation nationale	Prépare les grandes décisions nationales pour l'école.	Il fixe des règles communes pour l'enseignement.
Le rectorat	Organise l'application de ces décisions dans une académie.	Il prépare l'organisation scolaire à l'échelle de son territoire.
La direction des services de l'Éducation nationale du département	Agit plus près des écoles, à l'échelle du département.	Elle suit des questions concernant les écoles du département.
L'école	Accueille les élèves et organise la vie scolaire quotidienne.	L'enseignant fait classe et la direction organise l'école.
La commune	Participe aux besoins matériels de l'école publique.	Elle entretient notamment les bâtiments des écoles de la commune.

De l'État jusqu'à ton école : suis le chemin

Pour comprendre le rôle du rectorat, imagine un chemin. D'abord, l'État organise l'école publique au niveau national. Le ministère de l'Éducation nationale prépare les grandes règles. Ensuite, l'académie applique cette organisation sur son territoire sous la direction du recteur ou de la rectrice. Le rectorat fait partie de cette organisation académique. Plus près des écoles, des services départementaux suivent des dossiers concernant le département. Enfin, dans ton école, les adultes organisent les apprentissages et la vie quotidienne. La commune intervient aussi pour les bâtiments, certains équipements et les services qu'elle prend en charge. Tous ces acteurs n'ont pas les mêmes missions. C'est important : dire que le rectorat « s'occupe de l'école » est vrai, mais c'est trop vague. Une réponse précise explique qu'il organise et accompagne l'Éducation nationale dans une académie, sans gérer seul tout ce qui se passe dans chaque classe.

Attention aux confusions

> Le rectorat n'est pas le ministère : le ministère agit au niveau national, tandis que le rectorat agit dans une académie. Le rectorat n'est pas non plus la mairie : la commune s'occupe notamment des bâtiments et de certains équipements de l'école. Enfin, le rectorat n'est pas la direction de ton école : la direction organise la vie quotidienne de l'école.

Comment répondre à une question sur le rectorat ?

Utilise une réponse courte, mais complète, en trois étapes. Première étape : nomme le rectorat comme un service de l'Éducation nationale. Deuxième étape : indique son territoire, l'académie. Troisième étape : précise sa mission, c'est-à-dire organiser l'application des décisions concernant l'enseignement et accompagner le

fonctionnement des écoles et des établissements. Tu peux écrire : « Le rectorat est un service de l'Éducation nationale. Il agit dans une académie, sous l'autorité du recteur ou de la rectrice. Il participe à l'organisation de l'enseignement sur ce territoire. » Si la question demande qui dirige l'académie, réponds : « Le recteur ou la rectrice dirige l'académie. » Si elle demande la différence entre rectorat et école, explique que le rectorat organise à l'échelle d'un territoire, alors que l'école accueille les élèves et assure les apprentissages chaque jour.

Mémorise ces repères pour l'entrée en 6e

- Le rectorat est un service public de l'Éducation nationale.
- Il agit dans une académie.
- Le recteur ou la rectrice dirige l'académie.
- Le rectorat applique localement des décisions nationales.
- Plusieurs acteurs participent au fonctionnement de l'école : l'État, le rectorat, les services départementaux, la commune et l'école.
- Pour donner une bonne définition, cite toujours le service, le territoire et la mission.

Un exemple de réponse réussie

Question : « Quel est le rôle du rectorat ? » Réponse : « Le rectorat est un service de l'Éducation nationale qui agit dans une académie. Sous la direction du recteur ou de la rectrice, il participe à l'organisation de l'enseignement et à l'application des décisions nationales sur ce territoire. » Cette réponse est précise, car elle dit ce qu'est le rectorat, où il agit et ce qu'il fait.

Exemples résolus

Distinguer le rectorat et le recteur

Énoncé. Complète la phrase : « Le rectorat est dirigé par le … ou la … »

1. Repère que « rectorat » désigne un service et non une personne.
2. Cherche le nom de la personne qui dirige une académie.
3. Utilise les deux formes du mot.

Résultat : Le rectorat est dirigé par le recteur ou la rectrice.

Donner une définition complète

Énoncé. Réponds à la question : « Qu'est-ce que le rectorat ? »

1. Commence par dire que c'est un service de l'Éducation nationale.
2. Ajoute qu'il agit dans une académie.
3. Précise qu'il participe à l'organisation de l'enseignement.

Résultat : Le rectorat est un service de l'Éducation nationale qui agit dans une académie et participe à l'organisation de l'enseignement.

Identifier l'acteur concerné

Énoncé. Une commune entretient le bâtiment de l'école. Est-ce le rôle du rectorat ?

1. Repère l'action : entretenir un bâtiment scolaire.
2. Rappelle-toi que la commune participe aux besoins matériels de l'école.
3. Ne confonds pas cette mission avec l'organisation de l'Éducation nationale dans une académie.

Résultat : Non. L'entretien du bâtiment de l'école relève de la commune, pas du rectorat.

Les astuces de Nova



Le mot qui donne l'échelle

Nova te souffle ce repère : académie = grand territoire ; rectorat = service qui organise l'Éducation nationale sur ce territoire.



Service ou personne ?

Pour ne plus hésiter, pense à la fin des mots : rectorat, c'est le service ; recteur ou rectrice, c'est la personne.



La réponse en trois morceaux

Nova te conseille de dire : service, académie, organisation. Avec ces trois mots, ta définition devient solide.

Erreurs fréquentes

Erreur à éviter	Pourquoi	Le bon réflexe
Écrire que le rectorat est une personne.	Le rectorat est un service de l'Éducation nationale ; la personne qui dirige l'académie est le recteur ou la rectrice.	Associe le lieu ou le service au mot « rectorat » et la personne aux mots « recteur » ou « rectrice ».
Dire que le rectorat est la mairie.	Le rectorat dépend de l'Éducation nationale, tandis que la mairie représente la commune.	Retiens que la commune s'occupe notamment des bâtiments, alors que le rectorat organise l'enseignement dans l'académie.
Penser que le rectorat décide seul de tout dans chaque classe.	L'organisation de l'école fait intervenir plusieurs acteurs, chacun avec ses missions.	Cite les différents niveaux : ministère, rectorat, services départementaux, commune et école.

Mes exercices

1 Les mots essentiels ★☆☆

Choisis la bonne réponse.

1. Le rectorat est : a) une école ; b) un service de l'Éducation nationale ; c) une mairie.
2. Le recteur ou la rectrice est : a) la personne qui dirige l'académie ; b) le bâtiment de l'école ; c) le nom d'une commune.

2 La phrase à compléter ★☆☆

Complète chaque phrase avec les mots suivants : académie, rectorat, rectrice.

1. Le … est un service de l'Éducation nationale.
2. Le rectorat agit dans une … .
3. Une femme qui dirige l'académie est la … .

3 Vérifie tes repères ★☆☆

Indique si chaque affirmation est vraie ou fausse.

1. Le rectorat agit à l'échelle d'une académie.
2. La mairie et le rectorat ont exactement le même rôle.
3. Le rectorat peut participer à l'organisation de la rentrée scolaire.

4 Qui fait quoi ? ★★☆

Relie chaque acteur à sa mission.

1. Le ministère de l'Éducation nationale
2. Le rectorat
3. La commune
4. L'école

5 Le chemin de l'organisation ★★☆

Complète le schéma en écrivant les mots manquants dans l'ordre : ministère de l'Éducation nationale, rectorat, école.

1. […] → [… dans l'académie] → [… où les élèves apprennent chaque jour]

6 Range les affirmations ★★☆

Classe chaque affirmation dans la bonne colonne : rectorat, commune ou école.

1. « Organise l'Éducation nationale dans une académie. »
2. « Entretient notamment les bâtiments des écoles publiques. »
3. « Accueille les élèves et organise les apprentissages chaque jour. »

7 Écris une définition précise ★★★

Rédige deux phrases pour expliquer ce qu'est le rectorat et quel est son rôle.

Utilise les mots « Éducation nationale », « académie » et « organisation ».

8 Explique sans confondre ★★★

Explique la différence entre le rectorat et la commune.

Rédige une réponse complète.

Évaluation

Réponds avec des phrases courtes et précises. Relis chaque réponse avant de rendre ton travail.

Barème : 20 points

1. Définis le rectorat. / 4
2. Comment s'appelle le territoire dans lequel agit le rectorat ? / 2
3. Qui dirige une académie ? / 2
4. Indique si l'affirmation est vraie ou fausse : « Le rectorat est une mairie. » Justifie. / 4
5. Associe chaque acteur à sa mission : rectorat ; commune ; école. / 4
6. Explique en une phrase pourquoi le rectorat ne gère pas seul tout ce qui se passe dans une école. / 4

Quiz de révision

1. Le rectorat est :

A) un service de l'Éducation nationale **B)** une salle de classe **C)** une association sportive **D)** une mairie

2. Le rectorat agit principalement dans :

A) une rue **B)** une académie **C)** une seule classe **D)** un quartier

3. Qui dirige une académie ?

A) Le maire ou la maire **B)** Le directeur de l'école **C)** Le recteur ou la rectrice **D)** Un élève délégué

4. Quelle mission correspond au rectorat ?

A) Organiser l'enseignement dans une académie **B)** Faire la classe chaque matin **C)** Entretenir seul toutes les rues **D)** Choisir les repas de chaque famille

5. Quelle affirmation est correcte ?

A) Le rectorat et le recteur sont exactement la même chose.
B) Le rectorat est une personne qui dirige l'école.
C) Le rectorat est un service ; le recteur ou la rectrice est une personne.
D) Le recteur est le bâtiment du rectorat.

6. Quel acteur participe notamment à l'entretien du bâtiment de l'école publique ?

A) La commune **B)** Le rectorat seul **C)** Les élèves seuls **D)** Le ministère seul

7. Le ministère de l'Éducation nationale agit surtout :

A) dans une seule cour d'école **B)** au niveau national **C)** dans une seule commune **D)** dans une seule classe

8. Quelle phrase définit le mieux le rectorat ?

A) C'est le lieu où tous les élèves passent leurs examens.
B) C'est un service de l'Éducation nationale qui agit dans une académie.
C) C'est le conseil des élèves d'une école. **D)** C'est un autre nom pour désigner la mairie.

Guide pour les parents

Demandez à l'enfant d'expliquer le rôle du rectorat avec ses propres mots, puis aidez-le à préciser les mots « académie », « recteur » et « service public ».

- Faites comparer trois acteurs : le ministère, le rectorat et la commune. Demandez à chaque fois : « À quelle échelle agit-il et quelle est sa mission ? »
- Proposez une phrase à compléter : « Le rectorat est un service de …, il agit dans une … et il est dirigé par le … ou la … »
- Valorisez une réponse précise, même courte : l'enfant doit distinguer le rectorat, l'école et la mairie.

Temps conseillé : ~15 min.

Questions fréquentes

Q. Le rectorat est-il une école ?

R. Non. Le rectorat est un service de l'Éducation nationale. Il organise l'enseignement à l'échelle d'une académie, mais les élèves vont chaque jour dans leur école.

Q. Qui dirige une académie ?

R. Le recteur ou la rectrice dirige l'académie.

Q. Le rectorat dépend-il de la mairie ?

R. Non. Le rectorat fait partie de l'Éducation nationale. La mairie agit pour la commune et participe notamment aux besoins matériels des écoles.

Q. Pourquoi parle-t-on d'académie ?

R. L'académie est le territoire sur lequel le rectorat organise l'action de l'Éducation nationale.

Corrigé

Exercice 1 : Les mots essentiels

1. b) un service de l'Éducation nationale *Le rectorat participe à l'organisation de l'enseignement dans une académie.*
2. a) la personne qui dirige l'académie *Le rectorat est le service ; le recteur ou la rectrice est la personne qui dirige.*

Exercice 2 : La phrase à compléter

1. Le rectorat est un service de l'Éducation nationale. *Le rectorat désigne le service.*
2. Le rectorat agit dans une académie. *L'académie est le territoire concerné.*
3. Une femme qui dirige l'académie est la rectrice. *Rectrice est la forme féminine de recteur.*

Exercice 3 : Vérifie tes repères

1. Vrai. *L'académie est le territoire du rectorat.*
2. Faux. *La mairie agit pour la commune, tandis que le rectorat dépend de l'Éducation nationale.*
3. Vrai. *L'organisation scolaire fait partie de ses missions.*

Exercice 4 : Qui fait quoi ?

1. Le ministère de l'Éducation nationale fixe de grandes règles nationales pour l'école. *Il agit au niveau national.*
2. Le rectorat organise l'application de décisions de l'Éducation nationale dans une académie. *Il agit à l'échelle de l'académie.*
3. La commune participe notamment à l'entretien des bâtiments des écoles publiques. *Elle agit à l'échelle de la commune.*
4. L'école accueille les élèves et organise les apprentissages au quotidien. *C'est le lieu de la vie scolaire quotidienne.*

Exercice 5 : Le chemin de l'organisation

1. Ministère de l'Éducation nationale → rectorat dans l'académie → école où les élèves apprennent chaque jour. *Le ministère agit au niveau national, le rectorat à l'échelle de l'académie et l'école au quotidien.*

Exercice 6 : Range les affirmations

1. Recteurat : « Organise l'Éducation nationale dans une académie. » *Cette mission correspond au rectorat.*
2. Commune : « Entretient notamment les bâtiments des écoles publiques. » *Cette mission correspond à la commune.*
3. École : « Accueille les élèves et organise les apprentissages chaque jour. » *Cette mission correspond à l'école.*

Exercice 7 : Écris une définition précise

1. Réponse attendue : « Le rectorat est un service de l'Éducation nationale. Il agit dans une académie et participe à l'organisation de l'enseignement sur ce territoire. » Toute réponse qui donne ces trois idées avec des mots corrects est acceptée. *Une définition complète indique le service, le territoire et la mission.*

Exercice 8 : Explique sans confondre

1. Phrase modèle : « Le rectorat est un service de l'Éducation nationale qui organise l'enseignement dans une académie, tandis que la commune participe notamment à l'entretien des bâtiments des écoles publiques. » *Il faut comparer les deux acteurs et citer une mission différente pour chacun.*

Évaluation : corrigé

1. Le rectorat est un service de l'Éducation nationale qui agit dans une académie et participe à l'organisation de l'enseignement. / 4
2. Ce territoire s'appelle une académie. / 2
3. Le recteur ou la rectrice dirige une académie. / 2
4. Faux. Le rectorat est un service de l'Éducation nationale, tandis que la mairie agit pour la commune. / 4
5. Rectorat : organise l'Éducation nationale dans une académie. Commune : participe notamment à l'entretien des bâtiments. École : accueille les élèves et organise les apprentissages quotidiens. / 4
6. Le rectorat ne gère pas seul l'école, car plusieurs acteurs ont des missions différentes, comme la commune, les services départementaux et l'école elle-même. / 4

Quiz : réponses

1. **A) un service de l'Éducation nationale** *Le rectorat est une administration de l'Éducation nationale.*
2. **B) une académie** *L'académie est le territoire de l'Éducation nationale concerné.*
3. **C) Le recteur ou la rectrice** *Le recteur ou la rectrice dirige l'académie.*
4. **A) Organiser l'enseignement dans une académie** *Le rectorat participe à l'organisation de l'Éducation nationale dans l'académie.*
5. **C) Le rectorat est un service ; le recteur ou la rectrice est une personne.** *Le rectorat désigne le service et le recteur ou la rectrice désigne la personne.*
6. **A) La commune** *La commune participe notamment aux besoins matériels des écoles publiques.*
7. **B) au niveau national** *Le ministère prépare les grandes décisions nationales pour l'école.*
8. **B) C'est un service de l'Éducation nationale qui agit dans une académie.** *Cette phrase donne à la fois le service et son territoire d'action.*

Pour aller plus loin sur exercices-cm2.fr

- **Toutes les fiches d'EMC CM2** · /emc/
- **Les symboles de la République en CM2** · /emc/citoyennete-et-nationalite/symboles-de-la-republique-cm2/
- **Se déplacer au quotidien en France en CM2** · /geographie/theme1-se-deplacer/se-deplacer-au-quotidien-cm2/